

Saint-Denis, le 18 juin 2026

# VICTOIRE SUR LA GARANTIE DE RÉMUNÉRATION. SUD-RAIL FAIT PLIER LA DIRECTION!



C'est un combat lancé par SUD-Rail depuis les premiers transferts.

Aujourd'hui, la direction de la SA Voyageurs a été contrainte de capituler face à la rigueur de nos arguments et à notre détermination !

L'action de groupe lancée par SUD-Rail a porté ses fruits. La méthode de calcul de la **Garantie de Rémunération Net (GRN)** imposée par la direction spoliait les agent-e-s transféré-e-s en s'écartant de la loi.

C'est bien l'action syndicale opiniâtre de SUD-Rail qui a débloqué la situation, forçant la direction à reconnaître ses «erreurs» et à s'engager à rendre aux agent-e-s l'argent indûment confisqué!

## CE QUI EST ACTÉ : L'ARGENT VA TOMBER EN SEPTEMBRE !

Grâce à notre coup de pression, la direction doit opérer des inflexions immédiates. Les trois points suivants sont désormais actés et donneront lieu à un rattrapage financier intégral sur la paie de septembre 2026 :

- **Intégration des Allocations Familiales Supplémentaires (AFS)** : elles seront désormais intégrées dans le calcul de la rémunération de référence (avant transfert) et post-transfert.
- **Prise en compte de l'indemnité de perception** : cette indemnité que la direction refusait d'intégrer le sera... Pour les ASCT ce sont des centaines voire des milliers d'euros qui seront garantis et régularisés.
- **Principe de parallélisme strict de l'assiette** : les mêmes catégories d'éléments de rémunération doivent être intégrées avant et après le transfert. De plus, l'exclusion des Primes de Partage de la Valeur (PPV) du calcul va faire mécaniquement augmenter l'indemnité différentielle de la majorité des salarié-e-s.

Concernant les indemnités et toutes les primes récurrentes liées au poste de travail, elles devront être réintégrées dans la garantie. la direction doit nous fournir la liste exhaustive des éléments et pour tous ces éléments, la régularisation sera faite sur le prochain calcul. SUD-Rail a défendu sans relâche le fait qu'il s'agissait d'une part entière du salaire. La direction ne peut que s'incliner !

## CE QUI RESTE À NÉGOCIER : SUD-RAIL RESTE À L'OFFENSIVE !

La direction a tenté de masquer ses manquements sous des «zones grises», mais nous avons imposé l'ouverture immédiate de chantiers de concertation sur les sujets techniques clés dans les 6 mois à venir :

- La gestion des catégories d'emploi : la loi protège les agent-e-s, mais la direction floue les règles lors des changements de poste. Nous exigeons un maintien de la garantie pour tous les cas (volontariat alternatif, inaptitude, parcours professionnels).
- Le calcul net des cotisations sociales : en intégrant des

éléments non liquidable dans l'assiette de comparaison, la direction a falsifié le calcul des taux de cotisation retraite. SUD-Rail exige une mise à plat pour garantir la stricte transparence et préserver l'intégralité de vos droits à la retraite.

- La reconstitution des absences : la méthode actuelle de la direction est tronquée et omet de reconstituer les primes variables. SUD-Rail exige l'intégration de toutes les natures d'absences, y compris les journées de délégation syndicale, les congés parentaux et de maternité.

Le message de SUD-Rail est clair : la direction de la SA Voyageurs pensait pouvoir appliquer le transfert à sa sauce et au rabais. Notre action collective les a contraints à reculer. Nous veillerons à ce que l'ensemble des droits des cheminot-e-s leurs soient restitués.

## QUAND SUD-RAIL AVANCE, LES DROITS DES CHEMINOT-E-S PROGRESSENT !